

présente. Je dois avouer que dans l'Ontario d'où je viens et dont je suis très fier, nous ne sommes pas absolument innocents sous le rapport de la discussion violente de certaines questions. Dans toutes les provinces nous avons vu la méfiance s'installer dans l'esprit des gens et éloigner dans une certaine mesure l'une de l'autre les races et les classes. Nous avons même entendu chuchoter: "Pourquoi nous préoccuper des autres? Nous ne sommes pas les gardiens de nos frères". La question de savoir comment remédier à cette situation est celle qui me cause le plus de souci, car tant que nous serons divisés et dressés les uns contre les autres, tant qu'il y aura danger que l'esprit de clocher se développe davantage au Canada, nous n'aurons jamais vraiment l'effort total en vue de la guerre intégrale.

J'estime que le Sénat a tracé, au cours du présent débat une voie que pourraient fort bien suivre dès maintenant, non seulement les honorables représentants d'un autre lieu, mais aussi les rédacteurs de journaux et tous ceux qui ont, de temps à autre, l'occasion de discuter les questions d'intérêt général soit en public, soit à la radio. Je suis fort préoccupé à cette époque-ci, quand je vois des gens critiquer leurs concitoyens au point de susciter même l'idée de mettre fin au pacte confédératif. Après tout, nous ne devrions jamais oublier que les Canadiens, qu'ils soient d'origine française, anglaise, irlandaise ou écossaise, se sont déjà donné la main quand ils avaient compris ce que l'avenir peut réserver à une population unie dans un Canada uni. Ils ont travaillé de concert pour surmonter de grandes difficultés et de grands obstacles et, bien que le plan de la Confédération n'ait peut-être pas donné tous les fruits qu'on en attendait, il a fait cependant un grand pas en ce sens.

Il est regrettable, pour ne pas dire plus, de constater qu'après tant d'années de collaboration dans l'établissement d'une nationalité canadienne il existe des divergences si marquées entre les opinions des diverses classes du pays, au point que certaines gens sont prêts, en vue de rallier leurs concitoyens à leurs propres idées, à proposer l'abandon de ce que nous avons eu tant de peine à édifier. Je suis certain, aussi certain que je suis ici, que les Canadiens d'origine française aiment le Canada, la liberté et la justice britannique autant que leurs concitoyens anglais, écossais et irlandais. Nous ne pouvons pas plus tenir tous les Canadiens français responsables de certaines déclarations lancées, au cours de l'année dernière, dans les journaux, à la radio et dans des assemblées publiques, que nous ne pouvons tenir responsables les Canadiens

anglais, écossais et irlandais de celles qu'ils ont lancées au cours de la même période.

Nous avons atteint, dans les affaires du Canada, une étape où nous devons tout faire pour rétablir l'harmonie parmi la population. C'est pour ce motif que j'ai pris la ferme résolution de ne rien dire qui puisse être considéré comme de la provocation. Nul n'aime plus que moi une lutte politique; nul ne jouit plus que moi des réparties qui accompagnent une campagne politique. Ce genre de chose me passionne et me procure une véritable jouissance. L'autre jour, en écoutant mon honorable ami d'Ottawa-Est (l'honorable M. Coté), je sentais monter en moi le désir de faire quelques remarques et maintenant que j'en suis arrivé à ce point, peut-être ferai-je aussi bien de les exprimer.

L'honorable M. COTÉ: L'honorable sénateur fait un faux pas.

L'honorable M. HAYDEN: L'honorable représentant a dit qu'il avait été amené à appuyer le projet de loi. Il comprendra combien cette remarque m'a peiné. Je sais aussi qu'il comprendra que la peine des honorables sénateurs qui ont souri quand il s'est servi de cette expression était égale à la mienne. Un peu plus tard, quand il a dit que le bill constituait un outrage au Parlement, j'ai eu peine à concilier cela avec son assertion antérieure et à me rendre compte de ce qu'il voulait dire. En fin de compte, j'ai pu cependant en venir à cette conclusion-ci qui, je pense, doit être la réponse, savoir que mon honorable ami ne se soumettrait pas à l'humiliation et à l'embarras d'avoir été amené à voter pour le projet de loi qu'il regardait comme un outrage au Parlement, à moins que le caractère raisonnable et l'objet du bill n'ait exercé sur lui un attrait irrésistible.

Or, je vous le demande sérieusement, honorables sénateurs, est-ce insulter le Parlement que d'être priés de conférer au Gouvernement le pouvoir illimité de disposer de nos forces armées quand le besoin s'en fera sentir et selon que le Gouvernement interprétera ce besoin? En ce cas, ma susceptibilité devant l'outrage n'est pas aussi marquée que celle de mon honorable ami. Je suis prêt à faire confiance au Gouvernement et j'affirme que le Sénat était prêt à faire confiance au Gouvernement il y a deux ans, lors de l'adoption de la loi de mobilisation, car son article 2 prévoit:

Sous réserve des dispositions de l'article 3 ci-dessous...

C'est la disposition qui sera abrogée quand le bill sera adopté.

...le gouverneur en conseil peut accomplir et autoriser des actes et choses et édicter, à l'occasion, des arrêtés et règlements, ordonnant à des personnes de se mettre, avec leurs services et leurs biens, à la disposition de Sa Majesté, pour le compte du Canada, selon qu'il peut être